



CAMPAGNE D'AVANCEMENT 2026



**FAITES CONFIANCE A LA CFDT
POUR VOUS ACCOMPAGNER**

CALENDRIER fixé par la circulaire du 26 février 2025

Date de remontée du niveau régional à l'administration centrale :

- Pour les services déconcentrés hors IDF et Outre-Mer : 31 juillet 2025 au plus tard
- Pour l'administration centrale, IDF et Outre-Mer : au plus tard le 10 juillet 2025
- Pour les juridictions administratives : le 18 juillet 2025 au plus tard

**La date de publication des résultats pour l'ensemble des corps
est fixée fin janvier 2026**

NOTRE CONSEIL

**Il est indispensable que la demande de promotion soit inscrite dans
l'entretien d'évaluation de l'agent par l'évaluateur.**

Votre avancement se prépare dès votre entretien professionnel :

- **N'hésitez pas à le demander lors des échanges avec votre N+1
lors de votre entretien professionnel.**

NOTRE ENGAGEMENT

Quand un agent demande notre soutien, la CFDT s'engage :

- **À tenir un langage de vérité ;**
- **À dispenser une information transparente ;**
- **À appliquer une méthode rigoureuse : chaque dossier fait l'objet d'une
vérification (conditions réglementaires et conditions d'évaluation)**

**POUR TOUTES QUESTIONS OU DEMANDES SPECIFIQUES
SUR VOTRE AVANCEMENT, CONTACTER LA CFDT !**

Vos contacts CFDT :

[CFDT.FR/ADHESION](https://www.cfdt.fr/adhesion)

